



# THE National Child Benefit

PROGRESS REPORT: 2003



SP-540-03-05

## What is the National Child Benefit?

The National Child Benefit (NCB) is a joint initiative of Canada's federal, provincial and territorial governments<sup>1</sup>, with a First Nations component, that aims to help prevent and reduce the depth of child poverty, support parents as they move into the labour market, and reduce overlap and duplication of government programs.

### How the NCB Works

The NCB combines two key elements: monthly payments to low-income families with children, and benefits and services designed and delivered by the provinces, territories and First Nations to meet the needs of low-income families with children in each jurisdiction.

The Government of Canada contributes to the NCB initiative through a supplement to the base benefit of the Canada Child Tax Benefit (CCTB). This additional payment is called the NCB Supplement. It provides extra support to low-income families with children by increasing the monthly payments they receive under the CCTB.

Most provinces, territories and First Nations have adjusted social assistance benefits<sup>2</sup> provided for children by the full or partial amount provided under the NCB Supplement. Provinces, territories and First Nations reinvest these social assistance adjustments, and invest additional funds in new and enhanced benefits and services for low-income families with children.

In all provinces and territories, no family receiving social assistance experiences a reduction in its overall level of income support as a result of the NCB.

### Lowering the "Welfare Wall"

Before the NCB, moving from social assistance into a paying job often meant only a minimal increase in family income for low-income parents. It could also mean a loss of other valuable benefits, including health, dental and prescription drug benefits. As a result, families could find themselves financially worse off working as compared with being on welfare, which is known as the "welfare wall."

The NCB works to reduce the welfare wall by providing child benefits outside of social assistance and ensuring that enhanced benefits and services continue when parents move from social assistance to paid employment.

## Monitoring the NCB's Progress

In 1998, Canada's Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Social Services introduced the NCB initiative, as part of the National Children's Agenda, under which Canadians in every part of the country are engaged to ensure that all Canadian children have a good start in life, and that families with children have the tools they need to provide care and nurturing. *The National Child Benefit Progress Report: 2003* is a key element of the National Child Benefit Governance and Accountability Framework, as it fulfils the commitment of Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Social Services to report annually to Canadians on the progress made under this initiative.

### The Government of Canada's Contribution to Increasing Benefits for Canadian Families

Since the NCB was introduced in 1998, the Government of Canada has steadily increased its investment in children and their families through the base benefit of the CCTB and the NCB Supplement.

In 2002-2003, the Government of Canada invested \$7.7 billion through the CCTB system to support low- and middle-income families with children.

Of this amount, investments for low-income families with children totalled \$5.7 billion to support 1.5 million low-income families with 2.7 million children. This includes \$2.4 billion through the NCB Supplement and \$3.3 billion through the base benefit of the CCTB.

To support middle-income families with children, the Government of Canada also invested \$2 billion through the base benefit of the CCTB to support another 1.5 million middle-income families with 2.8 million children.

The annual federal support delivered through the CCTB system (the base benefit of the CCTB plus the NCB Supplement) is projected to reach \$10 billion per year by July 2007.

When combining the base benefit of the CCTB and the NCB Supplement, the annual maximum level of federal child benefits that low-income families with two children were eligible to receive reached \$5,222 in July 2004.

## Maximum Levels of Federal Child Benefits for 1996-1997 and 2004-2005\* Program Years (July to June) in Current Dollars

Number of Children	1996-1997 Maximum CTB+WIS**	2004-2005 Maximum CCTB Base Benefit + NCB Supplement	Percentage Increase from 1996-1997 to 2004-2005
1	\$1,520	\$2,719	79%
2	\$2,540	\$5,222	106%
3	\$3,635	\$7,729	113%
4	\$4,730	\$10,236	116%

\* Maximum benefits do not include an additional amount provided for each child less than seven years of age for whom no child care expenses were claimed by the parent on his or her income tax. This amount increased to \$239 per child as of 2004-2005.

\*\*CTB – Child Tax Benefit; WIS – Working Income Supplement

## Provincial/Territorial Contribution to the NCB

Since the introduction of the NCB initiative, a number of approaches to adjusting child benefits and social assistance have evolved. Most provinces and territories adjust social assistance or child benefit payments by an amount equivalent to the NCB Supplement. This has permitted families on social assistance to maintain the same level of benefits, while providing provinces and territories with additional funds for new or enhanced provincial and territorial programs benefiting low-income families with children.

Provinces and territories reinvested and invested \$706.3 million in 2002-2003 in programs and services in six main areas:

**Child benefits and earned income supplements** – to provide low-income families with more benefits to assist with the cost of raising their children and to support them to stay in jobs while working toward higher wages.

**Child-/day-care initiatives** – to help low-income families cover extra child-care costs incurred when working.

**Early childhood services and children-at-risk services** – to help children get a healthy start in life by providing support to low-income families when their children are very young.

**Supplementary health benefits** – to enable families to keep important health benefits when they move from welfare to work.

**Youth initiatives** – to assist and support youth, with particular attention to youth-at-risk. These programs are valuable in providing youth-at-risk with support to help them develop in positive directions. Youth initiatives, ranging from alcohol and drug strategies to transitional support for youth leaving child welfare, can make a positive difference in the lives of these young people.

This is the first year that the provinces' and territories' youth initiatives have been reported separately. In previous reports, they were included under either Early childhood/children-at-risk services or Other NCB programs, benefits and services.

**Other NCB programs, benefits and services** – other programs and services as determined by individual provinces and territories.

## First Nations and the NCB Initiative

Like provincial and territorial governments, First Nations have the flexibility to reinvest savings from adjustments made to social assistance into programs and services tailored to meet the specific needs and priorities of the individual community. This flexibility allows First Nations to implement programs that are culturally relevant, responsive to the unique needs of each community, and that reduce the incidence and depth of child poverty.

For 2002-2003, it is estimated that First Nations reinvestments and investments were \$56.0 million. NCB reinvestment and investment projects for First Nations fall into five broad activity areas:

- child/day care;
- child nutrition;
- early child development;
- employment opportunities/training programs; and
- community enrichment.

## Citizenship and Immigration Canada (CIC)

CIC reinvested and invested \$1.9 million in 2002-2003 to support refugee families with children in receipt of income support benefits under the Resettlement Assistance Program.

## The Way Ahead

The NCB initiative is a key component of an integrated child benefit system. This system has resulted in a stronger national platform of child benefits, along with additional benefits and services provided by provinces, territories and First Nations.

In its 2003 Budget, the Government of Canada announced an increase to the NCB Supplement of \$150 per child in July 2003, \$185 in July 2005, and \$185 in July 2006. These increases, along with indexation, will bring the level of federal child benefits to \$3,243 for the first child, \$3,016 for the second child, and \$3,020 for each additional child.

The federal, provincial and territorial governments and First Nations will continue to build on this platform of child benefits and will keep Canadians informed of the progress being made.

For further information, please see the National Child Benefit Web site at: [www.nationalchildbenefit.ca](http://www.nationalchildbenefit.ca)

<sup>1</sup> The Government of Quebec has stated that it agrees with the basic principles of the NCB. Quebec chose not to participate in the NCB because it wanted to assume control over income support for children in Quebec; however, it has adopted a similar approach to the NCB. Throughout *The National Child Benefit Progress Report: 2003*, references to joint federal/provincial/territorial positions do not include Quebec.

<sup>2</sup> For a complete description of provincial/territorial social assistance adjustments/reinvestment models, please see *The National Child Benefit Progress Report: 2003* or the NCB Web site at: [www.nationalchildbenefit.ca](http://www.nationalchildbenefit.ca)



## En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux<sup>1</sup>, qui comprend une composante pour les Premières nations, et qui vise à aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à favoriser l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux.

### Fonctionnement de la PNE

La PNE combine deux éléments clés : des versements mensuels aux familles à faible revenu avec enfants, ainsi que des prestations et des services conçus et administrés par les provinces, les territoires et les Premières nations, afin de satisfaire les besoins des familles à faible revenu avec enfants dans chaque province et territoire.

Le gouvernement du Canada contribue à l'initiative de la PNE par le biais d'un supplément aux prestations de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Ce versement supplémentaire, appelé Supplément de la PNE, procure des fonds additionnels aux familles à faible revenu avec enfants, en augmentant les versements mensuels qu'elles reçoivent de la PFCE.

La plupart des provinces, territoires et Premières nations ont rajusté leurs prestations d'aide sociale<sup>2</sup> destinées aux enfants d'un montant égal ou moindre à celui du Supplément de la PNE. Les provinces, territoires et Premières nations réinvestissent ces rajustements à l'aide sociale et investissent des fonds additionnels dans la mise en œuvre de nouveaux bénéficiaires et services pour les familles à faible revenu avec enfants, ou dans l'amélioration de ceux déjà en place.

Aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale de ces provinces ou territoires n'a vu le montant total de ses prestations réduit en raison de la PNE.

### Réduire le « mur de l'aide sociale »

Avant la PNE, les parents de familles à faible revenu qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail ne bénéficiaient souvent que d'une légère augmentation de leur revenu. Cette transition pouvait également signifier une perte de bénéfices importants, y compris les prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Par conséquent, des familles pouvaient se trouver

dans une situation financièrement plus désavantageuse si les parents quittaient l'aide sociale pour le marché du travail, une situation connue sous le nom de « mur de l'aide sociale ».

La PNE vise à réduire le mur de l'aide sociale en fournissant des prestations pour enfants en dehors du cadre de l'aide sociale et en s'assurant de maintenir les prestations et les services bonifiés destinés aux parents lorsque ceux-ci passent de l'aide sociale à un travail rémunéré.

### Surveillance du progrès de la PNE

En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont introduit l'initiative de la PNE dans le cadre du Plan d'action national pour les enfants, selon lequel la participation des Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays aide à assurer un bon départ dans la vie aux enfants canadiens et de doter les familles avec enfants des outils dont elles ont besoin pour élever leurs enfants. *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003* est un élément clé du Cadre de gestion et de responsabilité de la Prestation nationale pour enfants, car il remplit l'engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux de présenter tous les ans aux Canadiens et Canadiennes un rapport sur les progrès de cette initiative.

### Contribution du gouvernement du Canada aux prestations bonifiées pour les familles canadiennes

Depuis l'instauration de la PNE, en 1998, le gouvernement du Canada a augmenté régulièrement ses investissements destinés aux enfants et à leur famille par le biais de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE.

En 2002-2003, le gouvernement du Canada a investi 7,7 milliards de dollars par l'entremise du régime de PFCE pour appuyer les familles à revenu faible et moyen avec enfants.

De ce montant, les investissements pour les familles à faible revenu avec enfants se sont portés à 5,7 milliards de dollars, versés à 1,5 million de familles à faible revenu comptant 2,7 millions d'enfants. Ce montant comprend 2,4 milliards de dollars qui ont été versés dans le cadre du Supplément de la PNE et 3,3 milliards de dollars, dans le cadre de la prestation de base de la PFCE.

### Montants maximum des prestations pour enfants fédérales pour les années du programme 1996-1997 et 2004-2005\* (juillet à juin), en dollars actuels

Nombre d'enfants	PFE + SARG** maximum en 1996-1997	2004-2005 Prestation de base de la PFCE + Supplément de la PNE maximum	Pourcentage d'augmentation de 1996-1997 à 2004-2005
1	1 520 \$	2 719 \$	79 %
2	2 540 \$	5 222 \$	106 %
3	3 635 \$	7 729 \$	113 %
4	4 730 \$	10 236 \$	116 %

\* Les prestations maximales ne comprennent pas un montant supplémentaire versé au titre de chaque enfant de moins de sept ans pour lequel aucune dépense de garde d'enfants n'a été réclamée aux fins d'impôt sur le revenu du parent. Ce montant est passé à 239 dollars par enfant en 2004-2005.

\*\* PFE : Prestation fiscale pour enfants; SARG : Supplément au revenu gagné.

Pour aider les familles à revenu moyen avec enfants, le gouvernement du Canada a aussi investi 2 milliards de dollars dans le cadre de la prestation de base de la PFCE pour appuyer 1,5 million de ces familles comptant 2,8 millions d'enfants.

Selon les prévisions, l'aide fédérale annuelle versée par l'entremise du régime de PFCE (prestation de base de la PFCE et Supplément de la PNE) atteindra 10 milliards de dollars, d'ici juillet 2007.

En conjuguant la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE, le montant maximum annuel de prestations pour enfants fédérales auquel les familles à faible revenu avec deux enfants étaient admissibles a atteint 5 222 dollars en juillet 2004.

### Composantes provinciales et territoriales de la PNE

Depuis la mise en œuvre de la PNE, plusieurs approches ont évolué en ce qui concerne les ajustements à l'aide sociale et les prestations pour enfants. La plupart des provinces et territoires ajustent ces prestations d'un montant équivalant à celui du Supplément de la PNE. Ainsi, les familles bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent le même montant de prestations qu'auparavant,

et les provinces et les territoires disposent de fonds additionnels pour l'amélioration ou la création de programmes qui avantagent les familles à faible revenu avec enfants

En 2002-2003, les provinces et territoires ont réinvesti et investi 706,3 millions de dollars dans des programmes et services touchant six secteurs principaux :

**Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné** – Offrir aux familles à faible revenu des fonds additionnels en vue de les aider à couvrir les frais associés à élever leurs enfants, et de les appuyer afin qu'ils puissent garder leur emploi tout en visant à obtenir une meilleure rémunération.

**Initiatives de garde d'enfants et de garderies** – Aider les familles à faible revenu à défrayer les coûts supplémentaires associés à la garde des enfants que les parents doivent défrayer lorsqu'ils travaillent.

**Services à la petite enfance et aux enfants à risque** – Aider les enfants à avoir un bon départ dans la vie en procurant un soutien aux familles à faible revenu lorsque leurs enfants sont en bas âge.

**Prestations d'assurance-maladie complémentaires** – Veiller à ce que les parents qui quittent l'aide sociale pour

s'intégrer au marché du travail puissent continuer de recevoir les prestations de santé importantes.

**Initiatives jeunesse** – Aider et soutenir les jeunes en accordant une attention particulière aux jeunes à risque. Ces programmes fournissent un soutien aux jeunes à risque pour les aider à s'engager de façon positive. Les initiatives jeunesse, qui vont des stratégies de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie aux mesures de soutien à la transition à l'intention des jeunes qui quittent le bien-être à l'enfance, peuvent faire une différence dans leur vie.

C'est la première année que les initiatives provinciales et territoriales destinées aux jeunes font l'objet d'une section distincte du rapport. Dans les rapports précédents, elles étaient intégrées aux Services à la petite enfance et aux enfants à risque ou aux Autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

**Autres programmes, prestations et services liés à la PNE** – Les autres programmes et services tel que désignés par chaque province et territoire.

### Les Premières nations et l'initiative de la PNE

Tout comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations disposent de la latitude nécessaire pour réinvestir les économies réalisées dans le cadre des rajustements de leur programme d'aide sociale dans des programmes et des services conçus pour répondre aux besoins et aux priorités propres à leur communauté. Cette latitude permet aux Premières nations de mettre en œuvre des projets propres à leur culture qui satisfont les besoins uniques de chaque communauté et réduisent l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

En 2002-2003, l'on estime que les réinvestissements et les investissements des Premières nations se sont élevés à 56,0 millions de dollars. Les projets de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE exécutés par les Premières nations tombent dans cinq grandes catégories :

- les services de garde d'enfants et les garderies;
- l'alimentation des enfants;
- le développement de la petite enfance;
- les possibilités d'emploi et les programmes de formation;
- l'enrichissement communautaire.

### Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

CIC a investi et réinvesti 1,9 millions de dollars en 2002-2003 afin d'appuyer les familles réfugiées avec enfants qui recevaient de l'aide sociale dans le cadre du Programme d'aide au rétablissement.

### Perspectives

L'initiative de la PNE est une composante clé d'un système intégré de prestations pour enfants. Ce système a donné lieu à un régime national de prestations pour enfants plus solide, ainsi qu'à des prestations et services supplémentaires offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations.

Le budget 2003 du gouvernement du Canada annonçait des augmentations du Supplément de la PNE de 150 \$ par enfant à partir de juillet 2003, de 185 \$ en juillet 2005, et de 185 \$ en juillet 2006. Ces augmentations, en plus de l'indexation des prestations, porteront à 3 243 dollars la prestation au titre du premier enfant, à 3 016 dollars pour le deuxième enfant et à 3 020 dollars au titre de chaque enfant supplémentaire.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les Premières nations continueront de développer ce régime et d'informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web de la Prestation nationale pour enfants, à l'adresse suivante : [www.prestationnationalepourenfants.ca](http://www.prestationnationalepourenfants.ca)

<sup>1</sup> Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Toutes références à des positions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003* n'incluent pas le Québec.

<sup>2</sup> Pour obtenir une description complète des modèles de rajustement et de réinvestissement liés à l'aide sociale des provinces et des territoires, veuillez consulter le document *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003* ou le site Web de la PNE, à l'adresse suivante : [www.prestationnationalepourenfants.ca](http://www.prestationnationalepourenfants.ca)

# LA Prestation nationale pour enfants

## RAPPORT D'ÉTAPE : 2003

